

RCS : ST NAZaire

Code greffe : 4402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZaire atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00694

Numéro SIREN : 524 778 032

Nom ou dénomination : 100/100 GERARD & SEBASTIEN SAUSSEREAU

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2024 sous le numéro de dépôt 2274

100/100 GERARD ET SEBASTIEN SAUSSEREAU
SARL à associé unique
Au capital de 5 000 euros
Siège : 35 Bis, Route de Brézéan
44350 GUERANDE
RCS SAINT-NAZAIRE 524 778 032

DECISIONS ANNUELLES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 29 Février, à dix heures,

Monsieur Sébastien SAUSSEREAU associé unique de la société 100/100 GERARD ET SEBASTIEN SAUSSEREAU, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

En sa qualité de gérant, il a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Août 2023.

Puis, l'associé unique examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Août 2023,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Août 2023, tels qu'il les a établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Août 2023, s'élevant à – 435,57 €, de la manière suivante :

- La somme de- 435,57 euros affectée en totalité au compte autres réserves qui se trouve porté à la somme de 53 661,02 euros.



S.S

Rappel des dividendes antérieurement distribués

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des exercices précédents.

Résolution votée et adoptée par l'associé unique.

TROISIEME DECISION

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 31 Août 2023 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

- **Concernant Monsieur Sébastien SAUSSEREAU, gérant associé unique :**

Conditions d'exécution de convention conclue au cours de l'exercice dont les effets se sont poursuivis :

Nature et objet : Compte courant d'associé

Modalité : Le compte courant d'associé de Monsieur Sébastien SAUSSEREAU, ouvert dans les comptes de la société, présente un solde à néant au 31 Août 2023.

Ce compte courant d'associé n'a pas été rémunéré au cours de l'exercice écoulé.

Conformément à l'article R.223-6 du Code de commerce, les conventions relatées ci-dessous, sont portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

QUATRIEME DECISION

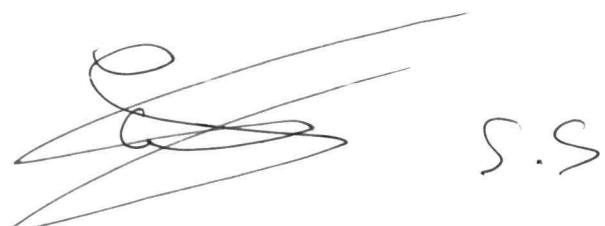
L'associé unique approuve au titre de l'exercice clos le 31 Août 2023, la rémunération nette de 18 735,00 euros perçus par Monsieur Sébastien SAUSSEREAU, gérant de la société. La société a également pris à sa charge des cotisations personnelles relevant du régime obligatoire de Monsieur Sébastien SAUSSEREAU pour un montant total de 6 003,00 euros ainsi que des cotisations personnelles relevant du régime facultatif pour un montant de 1 274,00 euros.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to read "S. SAUSSEREAU".

100/100 GERARD ET SEBASTIEN SAUSSEREAU
SARL à associé unique
Au capital de 5 000 euros
Siège : 35 Bis, Route de Brézéan
44350 GUERANDE
RCS SAINT-NAZAIRE 524 778 032

**TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTION DE RESULTAT PRISE
PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 FEVRIER 2024**

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Août 2023, s'élevant à – 435,57 €, de la manière suivante :

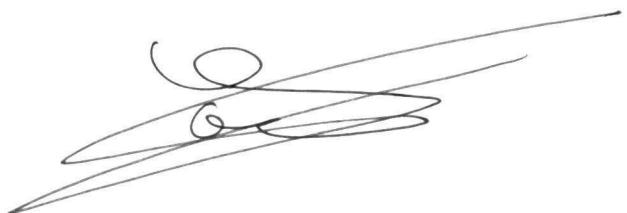
- La somme de- 435,57 euros affectée en totalité au compte autres réserves qui se trouve porté à la somme de 53 661,02 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

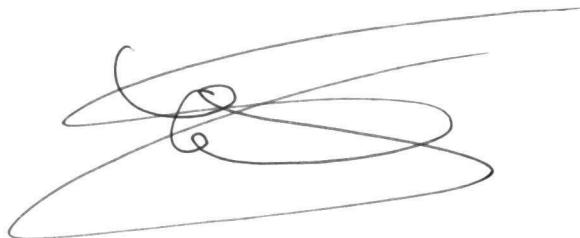
En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des exercices précédents.

Résolution votée et adoptée par l'associé unique.

Certifié conforme par
La gérance



certifier conforme
a l'original
la garasse



Sarl 100/100 GERARD ET SEBASTI
35 BIS, ROUTE DE BREZAN

44350 GUERANDE

Comptes Annuels au : 31 août 2023

APE : 2512Z

SIRET : 52477803200028

VILLANDRY & ASSOCIES
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE REGION PAYS DE LOIRE
7, Rue de Bretagne - 44410 SAINT-LYPHARD
Téléphone: 09 83 53 31 36 Télécopie: 09 55 80 77 44
E-mail : cabinet@villandry-associes.com - SIRET 4802 665 497 00029
Site internet : www.villandry-associes.com

BILAN BIC - ACTIF

Sarl 100/100 GERARD ET SEBASTI

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel & outillages

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeurs au 31/08/23	% de l'actif	Valeurs au 31/08/22	% de l'actif
Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes		

124 124

6 164 5 511 653

40 417 26 856 13 561 20 759

18

24

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres appro

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Créances Clients et Cptes rattachés (3)

53 935 78 63

Autres créances (3)

6 266 50 970

Capital souscrit - appelé non versé

5 266 3 674

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

Instruments de trésorerie

Disponibilités

3 206 4 11 877 14

Charges constatées d'avance (3)

TOTAL ACTIF CIRCULANT

63 407 82 66 521 76

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Ecarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

110 112 32 491 77 621 100 87 280 100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

Sarl 100/100 GERARD ET SEBASTI

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

PASSIF	Valeurs au 31/08/23	Valeurs au 31/08/22	Variation en valeur	Variation en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	500	500		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	54 097	55 082	-985	-2
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-436	-985	549	56
SITUATION NETTE				
Subventions d'investissement	59 161	59 597	-436	-1
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	59 161	59 597	-436	-1
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	7 919	12 337	-4 418	-36
Emprunts et dettes financières diverses (3)		146	-146	-100
Avances et acomptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 698	5 498	-800	-15
Dettes fiscales et sociales	5 843	9 702	-3 859	-40
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	18 460	27 683	-9 223	-33
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	77 621	87 280	-9 659	-11
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	18 460	27 683		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

ANNEXE COMPTABLE

ANNEXE COMPTABLE

Sarl 100/100 GERARD ET SEBASTI

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
	NS	NA	
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE		O	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE COMPTABLE

Sarl 100/100 GERARD ET SEBASTI

Du 01/09/2022 au 31/08/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023 dont le total est de 77 620,91 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -435,57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 06/10/2023.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Les éventuelles régularisations (charges à payer, charges constatées d'avance, produits à recevoir) sur les cotisations sociales obligatoires selon la rémunération de la gérance n'ont pas été comptabilisées lors de l'arrêté des comptes clos au 31/08/2023.